

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 243

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 18

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et des risques qui lui sont associés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer une information complète du médecin, puis du patient, sur les risques associés à ces caractéristiques génétiques. L'accompagnement est en effet essentiel.